

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1848.

**Rapport de la Commission des Naturalisations, sur
la nouvelle demande de naturalisation ordinaire
du sieur Georges-François Prat, chef de division
au Gouvernement Provincial de Luxembourg.**

*(Voir le N° 54 des imprimés de la Chambre des Représentants du 11 décembre
1841.)*

MESSIEURS,

Le sieur Georges-François Prat a, par requête du 8 janvier 1848, demandé la naturalisation ordinaire. Sa demande, prise en considération par la Chambre des Représentants le 12 janvier 1842, fut écartée par le Sénat le 3 mars de la même année. Par une nouvelle requête adressée au Sénat en date du 15 novembre 1847, le sieur Prat réitère sa demande.

Il est né à Commercy, département de la Meuse (France), le 24 mars 1802; sa première éducation s'étant faite en Belgique, il alla se fixer à Rouen et ensuite à Ivetot où il exerça la profession d'avocat depuis 1822 jusqu'en 1831. En 1832 il s'établit à Arlon, où il avait des relations de famille; il fut employé dans le Gouvernement provincial et est encore aujourd'hui chef de division. Son assiduité, sa capacité, et les services qu'il a rendus sont attestés par ses chefs. L'absence de renseignements sur la conduite du pétitionnaire antérieurement à son arrivée en Belgique, les soupçons que la malveillance avait répandus sur son compte, et qui laissaient dans le doute s'il n'avait pas été obligé de s'expatrier par suite de banqueroute, ou d'abus de confiance, ont peut-être été le motif de la sévérité du Sénat à son égard. Depuis la date de sa nouvelle requête, un supplément d'information a eu lieu, et il résulte du certificat délivré par le Procureur-Général près la cour de Rouen, que le sieur Prat a exercé la profession d'avocat dans le ressort de cette cour jusqu'en juin 1831, que sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche, et qu'il n'a jamais rien fait de contraire à la probité ou à l'honneur.

Il résulte de l'attestation des personnes les plus honorables, que depuis le mois de juin 1831 jusqu'à l'époque où il est arrivé en Belgique, il a, après avoir fait un voyage très-court en Angleterre, habité le lieu de sa naissance où sa conduite a été exempte de tout reproche.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.